

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2022-06-14_00001
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A L'OCCASION DU SECOND TOUR
DE L'ÉLECTION DU DÉPUTÉ DE LA CREUSE DU 19 JUIN 2022

La Préfète de la Creuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2022-04-27-00001 du 27 avril 2022 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion de l'élection du député de la Creuse des 12 et 19 juin 2022 ;

VU le tirage au sort effectué le vendredi 20 mai 2022 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La Liste des candidats et de leurs remplaçants à l'élection du Député de la Creuse, pour le scrutin du 19 juin 2022, est fixée ainsi qu'il suit, dans l'ordre du tirage au sort effectué le vendredi 20 mai 2022 à 19h :

N°6

Mme COUTURIER Catherine
remplaçant : M. CHAPAL Arnaud

N°7

M. MOREAU Jean-Baptiste
remplaçant : M. TURPINAT Vincent

Cet ordre correspond au numéro du panneau d'affichage électoral qui lui est attribué. Il est également celui retenu pour la disposition des bulletins de vote sur la table de décharge à l'intérieur des bureaux de vote.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson et Mesdames et Messieurs les Maires du département de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse, et dont un exemplaire sera adressé à chaque maire du département pour affichage.

Fait à Guéret, le **14 JUIN 2022**
La Préfète,

Virginie DARPHEUILLE